



**CdG 50**

Centre de Gestion de la fonction  
Publique Territoriale de la Manche

✉ 139, Rue Guillaume Fouace  
CS 12309

50009 SAINT-LO CEDEX

☎ 02.33.77.89.00

☎ 02.33.57.07.07

E-Mail : [cdg50@cdg50.fr](mailto:cdg50@cdg50.fr)

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents  
des collectivités et établissements publics affiliés

N.REF. : HdC/KJ n° 2017-070

Objet : Taux de cotisation 2018

*Dossier suivi par Hervé de CORSON,  
Directeur*

Saint-Lô, le 27 décembre 2017

Madame, Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de sa réunion qui s'est tenue le 5 décembre 2017, notre Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité de ses membres, de fixer à 1,09 % le taux de cotisation des collectivités et des établissements publics affiliés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La fixation de ce taux évolue selon les années en fonction des contraintes financières de notre établissement.

Ce taux a été en effet fixé entre 0,9 % et 1,20 % jusqu'en 2010, puis a été fortement réduit de 2011 à 2016 pour tenir compte d'une conjoncture financière favorable à notre Centre. Il a été établi à 1 % en 2017.

Les conséquences du nouvel environnement dans lequel évoluent les Centres de Gestion (réforme territoriale, nouvelles missions...) nécessitent d'établir, en 2018, ce taux à 1,09 % qui permettra de maintenir la qualité du service rendu auprès de chaque collectivité et établissement public affilié.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Le Président

  
Claude HALBECQ